

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FIZAY

Séance du Lundi 09 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de Votants : 13

Étaient présents : Mesdames AVOSCAN Brigitte, COCHET Aurélie, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne et Messieurs BRUN Vincent, DECATOR Mathieu, FOURMY Samuel, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, GRIMAND Marc,

Était excusé : Mme BARRO Carole (donne pouvoir à Mme Jocelyne PANNETIER, M CHABERT Nicolas (donne pouvoir à M. Vincent BRUN) et M. Philippe POIRSON (donne pouvoir à M. Bruno LEBLANC)

Étaient absents : M. GAGNEUX Jean-Louis et Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : Mme PANNETIER Jocelyne a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Finances – Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Le Maire informe l'assemblée,
 Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1612-1,

Vu le budget primitif 2024,

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adoptée avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser (RAR), des reports.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

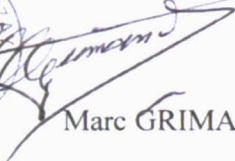
- **DECIDE** d'autoriser le maire à engager, liquider, et mandater sur 2025 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 comme suit :

Chapitre	Nature	Montant de l'inscription BP 2024	Ouverture anticipée des crédits BP 2025
20			
	203	50 000,00	12 500,00
Total : 20		50 000,00	12 500,00
204			0,00
	2041511	2 162,00	540,50
Total : 204		2 162,00	540,50

21			0,00
	2111	2 500,00	625,00
	2131	2 000,00	500,00
	2135	693 788,84	173 447,21
	2152	111 029,10	27 757,28
	21538	0,00	0,00
	2183	5 000,00	1 250,00
	2188	266 536,16	66 634,04
Total : 21		1 080 854,10	270 213,53
		1 133 016,10	283 254,03

Extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdit.

Le Maire,

 Marc GRIMAND

Délibération rendue exécutoire le : 16/12/2024

Après affichage et publication du : 16/12/2024

Le Maire,

Marc GRIMAND

